

*Initiatives ministérielles*

d'effectifs et de mises à la retraite anticipée auront cependant droit aux prestations d'assurance-chômage.

Dans l'ensemble du Canada, il y a actuellement 1,5 million de chômeurs et, d'après certaines statistiques, le taux de chômage atteindrait 10,8 p. 100 en Ontario. Dans cette province, 532 000 personnes seraient considérées comme étant des chômeurs. Dans ma circonscription, 921 personnes reçoivent de l'assurance-chômage dans le comté de Lambton, mais 2 428 autres ne reçoivent plus de prestations et sont considérées comme employables, ce qui porte à 3 349 le total de personnes sans emploi. Dans le comté de Middlesex, ce nombre atteint 910 personnes.

En réalité, 5 millions de Canadiens cherchent actuellement du travail, soit 1,5 million de prestataires de l'assurance-chômage et 3,5 millions de personnes dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées et qui sont prêtes à travailler.

Dans une localité de ma circonscription, une localité qui compte 10 000 habitants, trois importants licenciements attribuables à l'accord de libre-échange ont entraîné la perte de 465 emplois. Le gouvernement a réagi à la situation en réduisant le personnel au bureau d'assurance-chômage de cette localité; le personnel est passé de deux à une personne, et le bureau est maintenant ouvert cinq heures par jour. C'est tout à fait inacceptable.

Lorsque je rencontre des gens, des travailleurs qui ont perdu leur emploi parce que l'usine qui les employait a dû fermer ses portes à cause de l'accord de libre-échange, je deviens très révolté du sort qui leur est réservé. Certains ont payé de l'assurance-chômage pendant des années. En fait, j'ai rencontré un homme la semaine dernière qui avait travaillé à l'une de ces usines pendant 27 ans. Il a contribué tout ce temps à l'assurance-chômage et voilà maintenant qu'il doit être disposé à travailler si l'occasion se présente. Il n'a jamais été en chômage une seule fois durant ces 27 années. Il n'a jamais reçu de prestations d'assurance-chômage. Maintenant, il voit un conseiller en orientation et aimerait se recycler, mais il semble que le système ne le lui permette pas. Il trouve la situation frustrante et choquante, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est la même chose pour ceux qui ont perdu leur emploi parce que des usines ont fermé à cause de l'Accord de libre-échange. Leurs prestations d'assurance-chômage sont épuisées et ils doivent maintenant s'en remettre à l'aide sociale. C'est un fardeau de plus pour les municipa-

lités, partout dans la province. Ces gens méritent mieux que cela.

• (1610)

Selon moi, le gouvernement cherche, par cette mesure, à harmoniser le système canadien avec celui des États-Unis, comme il l'a fait dans d'autres cas.

Les agents des centres d'emploi et d'immigration du Canada ont reçu l'ordre de donner le bénéfice du doute aux prestataires quand il s'agit de déterminer s'ils ont une raison valable de démissionner. Ils peuvent être partis parce qu'ils étaient victimes de harcèlement sexuel ou encore pour des raisons de santé. Ils peuvent être allergiques à des produits chimiques ou à d'autres produits avec lesquels ils sont en contact au travail.

On dit aussi que les employés des centres d'emploi et d'immigration recevront une formation spéciale. On leur apprendra notamment les grandes lignes de la loi ainsi que les principes et les pratiques de règlement des demandes. Ils auront une certaine formation technique pour l'entrée des données et seront sensibilisés à la façon de traiter les cas de harcèlement sexuel, de discrimination, de problèmes de garde d'enfants et de conditions de travail dangereuses.

Toute cette belle formation n'a pas beaucoup d'effet dans un bureau ouvert seulement cinq heures par jour et où il n'y a qu'un seul employé.

Le programme d'assurance-chômage représente la plus grosse dépense du gouvernement fédéral. On prévoit y consacrer 22,5 milliards de dollars pour 1993. Comme je l'ai déjà dit, la plus grande partie de cette somme est déboursée à la suite des pertes d'emplois et des fermetures d'usines qu'on a connues dans notre pays depuis 1989.

Plus d'argent est consacré au régime d'assurance-chômage qu'à la Défense nationale, à la sécurité de la vieillesse ou à toute l'administration du gouvernement fédéral.

Avant 1990, la contribution du gouvernement fédéral à la caisse d'assurance-chômage représentait environ 20 p. 100 des cotisations. En 1990, le gouvernement a décidé que les recettes générales ne serviraient plus à alimenter cette caisse.

À l'époque, nous avions prévu ce qui se passerait et depuis, la caisse qui est alimentée par les cotisations des employeurs et des employés a enregistré un déficit de 4,7 milliards de dollars qui, prévoit-on, devrait encore augmenter d'ici la fin de l'année.